



Le 30 juin 2015

Destinataires : Membres du Conseil canadien du CTC

OBJET : Le projet de loi C-377

Consœurs et confrères,

Aujourd'hui, le Premier ministre a utilisé sa majorité conservatrice au Sénat pour manipuler le Règlement du Sénat, clore le débat et imposer le projet de loi C-377.

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre dévouement et votre travail acharné au cours de ces quatre dernières années pour tenter de vaincre ce projet de loi comportant des lacunes irrémédiables.

Bien entendu, le mouvement syndical n'a pas été le seul à se montrer critique.

Nous avons travaillé avec de nombreuses autres personnes et organisations pour coordonner nos messages et notre opposition au projet de loi C-377, parmi lesquelles : sept gouvernements provinciaux, le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, des avocats en droit constitutionnel et en droit du travail, l'Association du Barreau canadien, le secteur des assurances et des fonds communs de placement, des gestionnaires de régime de retraite et d'avantages, des associations médicales et des experts universitaires.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec les législateurs à la Chambre des communes et au Sénat pour mettre en évidence les lacunes du projet de loi et nous assurer que le processus d'approbation serait rendu difficile dès le départ. Les néo-démocrates à la Chambre des communes et les libéraux au Sénat ont notamment fait de leur mieux pour s'opposer, retarder et vaincre ce mauvais projet de loi.

Bien que la majorité conservatrice ait truqué le jeu et forcé le Sénat à approuver le projet de loi C-377, nous n'en resterons pas là.

Le projet de loi C-377 est contraire à la Constitution, antidémocratique, discriminatoire et constitue une atteinte à la vie privée. Le projet de loi fera l'objet d'une contestation constitutionnelle auprès des tribunaux à l'avenir.

En attendant, nous ne devons pas oublier pourquoi l'adoption de ce mauvais projet de loi d'initiative parlementaire par le Parlement a finalement réussi : dès le départ, le projet de loi C-377 a été lourdement manipulé par le Premier ministre.

Le projet de loi C-377 est l'attaque politique partisane de Stephen Harper contre les syndicats. Harper a donné ordre aux conservateurs à la Chambre des communes et au Sénat d'ignorer les preuves, d'ignorer les experts, d'ignorer les critiques, d'enfreindre les règlements et d'adopter le projet de loi.

Ce à quoi nous devons faire face est clair. Stephen Harper est prêt à tout pour réduire le mouvement syndical au silence.

À l'approche des élections fédérales du 19 octobre, il est indispensable de rappeler à nos membres, et à d'autres, l'attaque politique partisane de Harper contre notre mouvement syndical.

La meilleure façon de faire abroger ce projet de loi est de vaincre Stephen Harper et d'élire un nouveau gouvernement fédéral au mois d'octobre.

La tâche qui nous attend sera rude. Harper a enfreint le Règlement pour forcer le Sénat à approuver le projet de loi C-377. Jusqu'où est-il prêt à aller pour remporter les prochaines élections?

Mes sentiments de solidarité,

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hassan Yussuff', written over a light blue circular stamp.

Hassan Yussuff

c. c. Le personnel du CTC, les conseils du travail